

députés sur le paragraphe (2) de l'article 55 du Règlement. Peut-être pourrais-je le lire—il est très bref.

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition à l'étude.

Je prierais le député de revenir à l'article 3 du bill présentement à l'étude et qui porte sur la création d'un ministère de l'Environnement et la désignation d'un ministre de l'Environnement.

M. Lundrigan: Monsieur le président, comment pouvons-nous discuter de l'opportunité de créer un ministère, un des objets du présent bill, si nous ne pouvons pas rattacher ce point à d'autres parties du bill ou en discuter? Le gouvernement a présenté un bill omnibus qui aurait dû être jugé irrecevable...

M. le président: A l'ordre. Je suis sûr que le député écoutait le député de Simcoe-Nord. A mon avis, il parlait d'autres parties du bill à propos de la création de ministères et de départements d'État. Le comité sera saisi en temps opportun de ces articles et pourra alors en discuter.

M. Rynard: Peut-être y aurait-il lieu d'établir une distinction subtile, mais je ne crois pas qu'il soit difficile de relier cet article à la pollution du Parlement; c'est très clair, il me semble, et l'on peut honnêtement le prétendre. Cependant, je n'ai pas l'intention d'immobiliser la Chambre. Je me contenterai de réitérer mon regret qu'on crée au sein du gouvernement une bureaucratie qui assurera un poste à presque chacun des vis-à-vis. Je compte d'excellents amis de l'autre côté. J'espère qu'ils sont tous mes amis comme je suis le leur. Cependant, quand on peut offrir des pots-de-vin et des stimulants, comme dans ce cas-ci, le Parlement entre alors dans une phase très dangereuse. Je me demande ce que pense de ces nouvelles dépenses celui qui doit verser la surtaxe de 5 p. 100.

Des voix: Règlement.

M. le président: A l'ordre. Je dois interrompre le député pour lui signaler que son temps de parole est écoulé.

[Français]

M. Caouette: Monsieur le président, l'article 3 du bill C-207 stipule ce qui suit, et je cite:

Est établi un ministère du gouvernement du Canada, appelé ministère de l'Environnement,...

L'environnement comprend pas mal de sujets!

... ayant à sa tête le ministre de l'Environnement nommé par commission sous le grand sceau du Canada.

Le paragraphe (2) stipule:

Le ministre de l'Environnement occupe sa charge à titre amovible; il a la gestion et la direction du ministère de l'Environnement.

C'est assez clair. Cela nous incite à discuter les sujets qui s'y rapportent. Un ministre de l'Environnement est ministre de l'environnement. J'ai été assez étonné de constater la présentation d'un bill visant à créer un ministère de l'Environnement.

Au moment où tous les ministres se plaignent d'un manque d'argent pour administrer leur ministère, le gouvernement présente un bill visant à former un nouveau ministère, soit celui de l'Environnement. L'environnement des autres ministres ou l'environnement de quoi? Ce nouveau ministère entraînera naturellement des dépenses! C'est un peu la répétition de ce que nous avons vu depuis deux ans et demi dans le domaine de l'établissement des commissions: commissions d'étude à gauche et à droite, rapport des commissions, formation de nouvelles commissions pour étudier le rapport de la précédente. On va d'une commission à l'autre, sans savoir, de fait, où l'on va.

Nous avons formé une commission sur le bilinguisme qui a coûté au peuple canadien environ 15 millions de dollars, pour nous apprendre qu'on parle anglais dans l'Ouest du Canada et français dans le Québec. C'est tout ce que cette commission nous a appris!

Et le ministère de l'Environnement entraînera de nouvelles dépenses.

Au lieu de présenter une solution aux problèmes actuels, on nomme des nouveaux ministres, des nouveaux secrétaires parlementaires, et l'on provoque une augmentation des dépenses administratives, sous prétexte qu'on va finalement réussir à solutionner les problèmes économiques du Canada.

On veut créer des emplois. Mais, plus on parle d'en créer, plus il y a de chômeurs au Canada! Et l'on prévoit que leur nombre augmentera davantage d'ici une couple de mois, bien qu'on prévoie un ralentissement subséquent. Et pendant ce temps-là, le gouvernement présente des bills visant à former des ministères.

Je crois sincèrement que ce n'est pas un ministère de l'Environnement qu'il nous faut présentement, mais bien d'un office national de crédit pour procurer aux ministres actuels les crédits nécessaires pour administrer convenablement leur ministère.

[Traduction]

M. le président: A l'ordre, je vous prie. Je présume que le député a pris connaissance de l'article à l'étude. Je crois que certaines de ses observations s'écartaient du sujet et je lui demande, ainsi qu'aux autres députés qui ont l'intention de prendre la parole au sujet de l'article 3, de bien vouloir respecter le Règlement qui régit les débats en comité plénier et de faire en sorte que leurs observations se rapportent à la question à l'étude.

[Français]

M. Caouette: Je vous remercie, monsieur le président. Mais j'aimerais bien que vous m'informiez si, relativement à l'article 3, qui prévoit la formation d'un ministère de l'Environnement, quelque disposition du Règlement m'empêche de proposer le remplacement de cet article 3 par un autre article prévoyant l'établissement d'un ministère du crédit national, afin d'en arriver à une solution convenable. Au fait, l'article 3 dit, et je cite:

(1) Est établi un ministère du gouvernement du Canada, appelé ministère de l'Environnement,...